

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1039

commune (s) : Saint Fons

objet : **Mise à disposition à la société Les Courriers Rhodaniens, d'un terrain situé
impasse Lucien Sampaix - Bail à construction**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a réalisé en 1983 un lotissement industriel de six lots, impasse Lucien Sampaix à Saint Fons, afin de répondre à la demande des industriels désireux de s'installer sur la commune.

Aujourd'hui, un seul lot reste vacant (parcelle AB 243). La société Les Courriers Rhodaniens a émis le souhait d'occuper, par bail à construction, le lot vacant d'une surface exploitable de 3 648 mètres carrés. Son activité (transporteur, négoce de cars) correspond à différentes activités déjà présentes sur le site.

Tous les baux du lotissement se terminant en 2033, celui-ci aura une durée de 30 ans. Le preneur a l'obligation d'édifier une construction d'au moins 380 mètres carrés de surface hors œuvre nette.

La mise à disposition du terrain se ferait moyennant un loyer de 10 972 € par an, conforme à l'avis des domaines ;

Vu ledit projet de bail ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de bail qui lui est soumis.

2° - Autorise :

a) - monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette mise à disposition aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir,

b) - le preneur à déposer une demande de dépôt de permis de construire.

3° - Le montant de la recette en résultant sera inscrit et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - compte 752 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,